

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Assemblées générales 2026

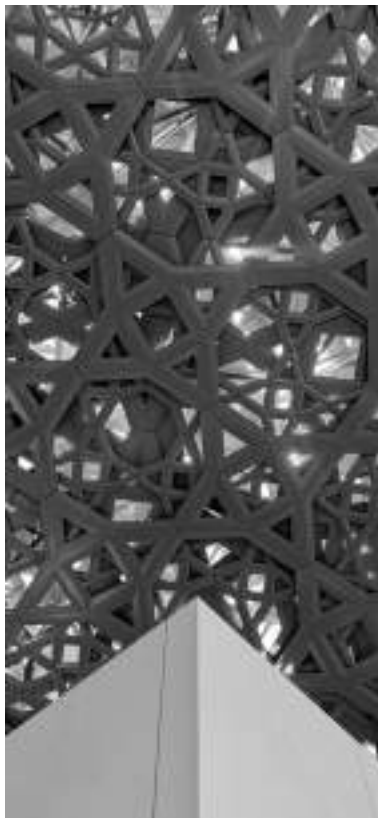
MAF

Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.

sommaire

Édito	3
Rapport du conseil d'administration	4
Faits marquants	8
Les engagements Durabilité	14
Ressources humaines	18
La gouvernance	20
L'organisation	24
Le comité	26
Les commissions	27
Les résultats	31
Bilans & comptes	32
Chiffres clés	41
Charte ROAM	43



« 1 DON POUR 1 VOTE » : LA MAF RENOUVELLE SON ENGAGEMENT AU PROFIT DE LA FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE

Le dispositif « 1 vote pour 1 don » a cette année encore permis à la MAF de reverser une participation à « La Fondation des Architectes de l'urgence », partenaire historique de la MAF. Reconduit selon les modalités qui avaient fait son succès lors des précédentes éditions, le dispositif proposait à nouveau le principe d'un don de 3 euros versé par la Mutuelle pour chaque vote.

Une raison supplémentaire de se réjouir du fort taux de participation. Ainsi, ce sont **29 640 euros** qui sont reversés en 2025 à la Fondation mobilisée sur de nombreux théâtres d'opérations où l'urgence humanitaire se mélange souvent à celle de la reconstruction.

Particulièrement présente en Ukraine et à Mayotte, elle met à disposition des populations sinistrées du matériel technique et des matériaux de construction en coopération avec le Centre de crise et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



Défendons la force du modèle unique de la MAF

LA MAF n'est pas un assureur parmi d'autres : c'est un modèle unique, créé par des architectes pour défendre les architectes. Dès l'origine, la question était claire : qui protège réellement les concepteurs quand leur responsabilité est attaquée ? Certainement pas des assureurs généralistes, aux intérêts parfois opposés à ceux des maîtres d'œuvre.

C'est ce qui a fondé l'ADN de la MAF : l'indépendance absolue, au service exclusif d'une profession. Et si, aujourd'hui, plus de 90 % des architectes nous confient la protection de leur activité, c'est parce qu'aucun autre acteur du marché ne peut revendiquer ce positionnement, ni cette loyauté indéfectible envers les concepteurs.

Avec le temps, la MAF est devenue une véritable puissance juridique. Nous mobilisons 100 juristes spécialisés, 100 avocats dédiés, 100 experts : un réseau entièrement tourné vers un seul objectif — défendre nos adhérents, et obtenir des jurisprudences qui protègent la profession. Là où les autres se contentent d'appliquer un contrat, la MAF combat, la MAF défend dossier après dossier, pour empêcher qu'une responsabilité injustifiée soit retenue.

Ce modèle permet à la profession de traverser les cycles de marché, de faire face aux évolutions législatives souvent défavorables et, surtout, de tenir tête à la puissance financière des commanditaires et des majors du BTP.

La MAF n'est pas seulement un assureur, c'est un assureur mutualiste, c'est le rempart et la force collective des concepteurs.



Quand les autres appliquent leur contrat, la MAF combat pour la défense de ses adhérents

En 2025, les adhérents ont-ils confirmé leur fidélité à la MAF ?

Jean-Claude Martinez : Malgré une concurrence très active, notre taux de résiliation reste extrêmement bas : moins de 1 % de nos adhérents ont quitté la MAF en 2025. D'ailleurs, ces dernières années, nous observons

aussi le retour de certaines agences qui avaient cédé aux sollicitations de nos concurrents. Une fidélité rare, qui témoigne d'une chose : nos adhérents savent que personne ne les défend mieux que nous. Cette confiance nous oblige et nous pousse à rester, chaque année, un partenaire toujours plus performant.

Nous renforçons en permanence nos stratégies de défense : le développement des transactions amiables, par exemple, accélère la résolution des dossiers au bénéfice direct de nos adhérents.

Nous savons aussi que la simplicité est devenue une attente centrale.



Jean-Claude Martinez
Président
Vincent Malandain
Directeur général

« La MAF n'est pas seulement un assureur, c'est le rempart et la force collective des concepteurs. »

Le système de déclaration d'activités doit être plus fluide, et nous y travaillons activement.

Et bien sûr, notre engagement dépasse largement le simple contrat d'assurance : nous enrichissons continuellement notre offre de services, pour accompagner les concepteurs dans toutes les dimensions de leur exercice professionnel.

Comment décririez-vous cette offre de services ?

Vincent Malandain : Depuis près d'un siècle, la MAF se tient aux côtés des architectes et des concepteurs, avec une mission claire : soutenir leur pratique et sécuriser leurs responsabilités dans un environnement de plus en plus complexe. Cette fidélité à notre vocation mutualiste a façonné, au fil du temps, une offre de services sans équivalent dans le monde de l'assurance, fruit d'une expérience unique en France de la compréhension des métiers de la conception.

Elle repose sur des outils concrets et directement opérationnels : les Boîtes à outils – contrats, permis de construire, chantiers, et bientôt bien d'autres –, une assistance à la contractualisation pour les opérations majeures dépassant 10 millions d'euros, ainsi qu'un accompagnement quotidien sur toutes les questions techniques et juridiques liées à l'exercice du métier.

Notre objectif est simple : proposer des services pensés pour les concepteurs et immédiatement utiles dans un contexte réglementaire en constante mutation.

Comment cette politique s'est-elle encore renforcée en 2025 ?

J.-C. M. : En 2025, nous avons franchi une nouvelle étape : la création de notre propre organisme de formation continue. Depuis dix ans, les Rendez-vous de la MAF avaient déjà révélé un besoin profond : les concepteurs sont confrontés à une complexité croissante et recherchent un accompagnement solide pour maîtriser leurs responsabilités professionnelles. À cela s'ajoute la difficulté, pour beaucoup, de remplir leurs heures obligatoires de formation.

Après une phase d'expérimentation en 2024, nous avons formé 2 000 adhérents en 2025. Pour 2026, nous prévoyons de porter ce chiffre à 4 000, dont 1 000 en distanciel et d'atteindre un rythme de croisière aux alentours de 10 000 formations dispensées par an à l'horizon 2030. C'est un engagement au service de la montée en compétences de toute la profession.

Notre offre repose sur des situations réelles, tirées directement du terrain. Elle est organisée autour des enjeux clés de la maîtrise d'œuvre : responsabilité professionnelle

et prévention des sinistres, transition écologique, rénovation du bâti existant, innovation et nouveaux modes de conception. Chaque module s'appuie sur des retours d'expérience concrets, des analyses de sinistres, et propose des solutions immédiatement applicables au quotidien.

À la MAF, nous en sommes convaincus : la formation est un levier déterminant pour sécuriser les pratiques, renforcer les compétences et contribuer durablement à la qualité architecturale. Grâce à la mutualisation des savoirs issus de toute une profession, nos adhérents bénéficient d'une expertise unique, profondément ancrée dans la réalité du métier.



En tant qu'observateur privilégié, comment analysez-vous l'état du secteur de la maîtrise d'œuvre ?

V. M. : L'année 2025 confirme le mouvement enclenché en 2024 : après plusieurs années de croissance, l'activité ralentit nettement. La baisse était restée modérée en 2024 (- 1,5 %), mais la contraction s'installe désormais durablement.

Derrière cette tendance globale, la réalité est cependant contrastée. La rénovation continue de porter le secteur et reste un moteur essentiel pour les architectes, bien qu'une partie de cette commande ne leur soit pas confiée, tandis que la construction de bureaux et les marchés publics sont pratiquement à l'arrêt, freinés par un climat politique et économique particulièrement incertain.

En somme, un marché qui se contracte, mais dont certains segments demeurent résilients, et qui appelle plus que jamais à la prudence, à l'adaptation et à la sécurisation dans l'exercice des missions de maîtrise d'œuvre.

Cette tendance baissière risque-t-elle de durer ?

J.-C. M. : Il est toujours difficile de prédire l'avenir avec certitude a fortiori lorsque s'ouvre une période électorale chargée et que les vérités économiques d'un jour ne sont pas nécessairement celles du lendemain. Cela dit, plusieurs signaux laissent entrevoir un retournement positif, et nous permettent d'espérer une reprise à partir de 2027-2028.

Et concernant la MAF ?

V. M. : Pour comprendre la performance de la MAF, il faut d'abord

**« La sécurité de nos
adhérents n'a jamais été
aussi bien garantie. »**

regarder le contexte général. En 2024, dans un paysage difficile, la MAF a réussi à maintenir un résultat à l'équilibre, preuve de sa résilience et de la solidité de son modèle.

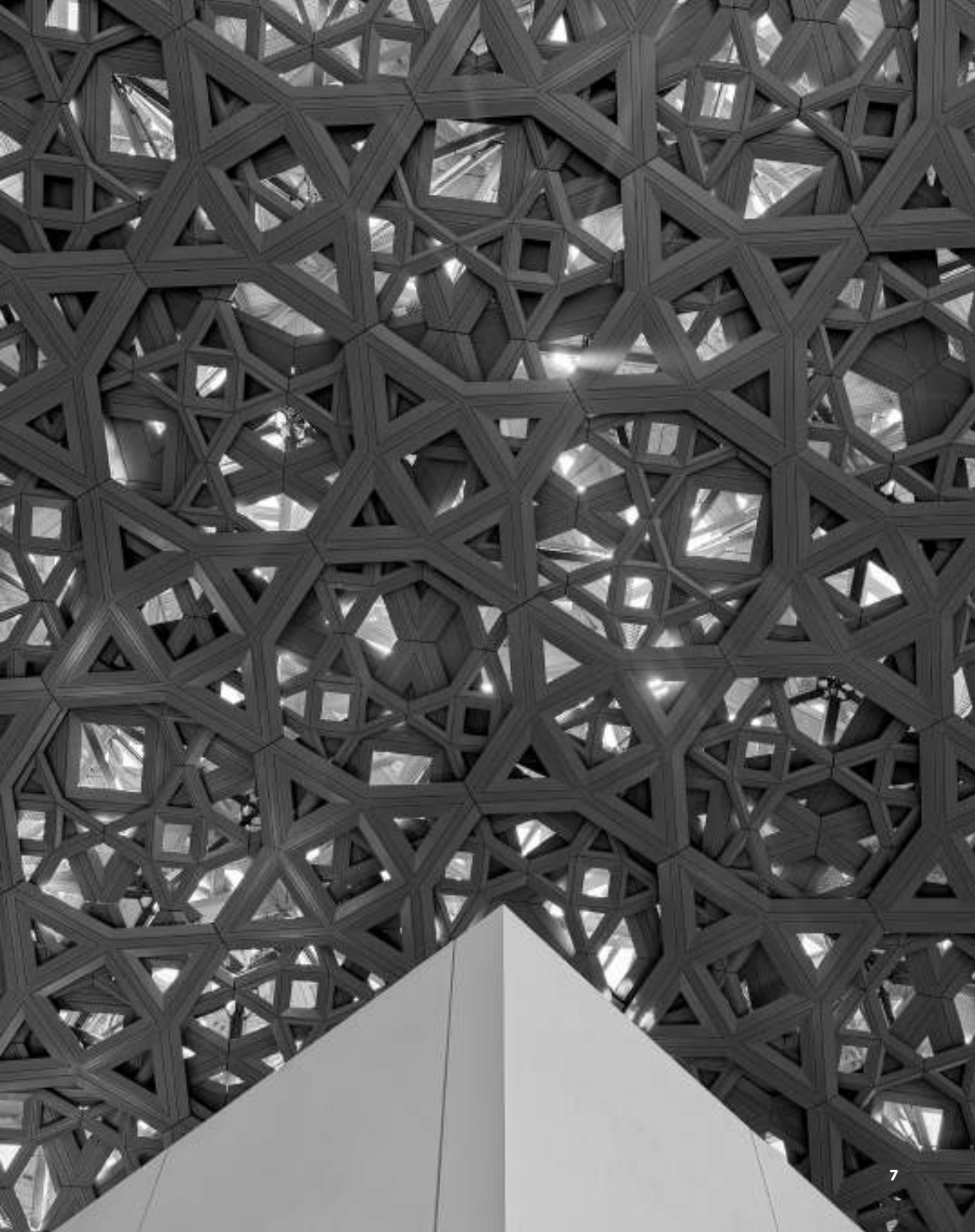
Nos assurances complémentaires et les assurances de chantier ont contribué à soutenir l'activité.

Autre pilier essentiel : nos actifs financiers. Portés par un environnement de taux élevé, ils ont généré en 2025 un revenu historique, passant de 60 à 100 millions d'euros en trois ans, bien qu'en réalisant très peu de plus values latentes. Ces performances constituent aujourd'hui un socle déterminant de notre solidité, indispensable pour financer le développement de la Mutuelle, surtout lorsque le marché se contracte.

2025 a vu se renforcer la solvabilité de la MAF.

V. M. : En assurance construction, un sinistre peut surgir dix ans après la réception des travaux, et dans certains cas, plus tard encore. Cela impose à l'assureur

de démontrer sa capacité à tenir ses engagements dans le temps. Il faut pour cela calculer et détenir un montant de fonds propres proportionné aux risques qu'il porte, le tout étant placé sous le contrôle strict de la Banque de France via l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution). En 2025, l'ACPR a accordé à la MAF le droit d'utiliser des paramètres qui lui sont propres pour calculer et afficher son ratio de solvabilité. Celui-ci est désormais plus élevé, véritablement en phase avec la réalité et la singularité de notre Mutuelle. L'exigence de marge est passée de x 1,6 (formule standard) à x 2,6 (formule USP). Cette nouvelle marge de solvabilité permet à la MAF d'aborder l'avenir avec confiance. La sécurité de nos adhérents n'a jamais été aussi bien garantie.



FEMY-ORIANNE RADJI
ET FIONA FARGEAU

La confiance des adhérents : une dynamique qui se renforce



Depuis plusieurs années, la MAF confie à l'institut spécialisé Kantar la mission d'évaluer la qualité du lien qui unit la Mutuelle à ses adhérents. À chaque édition, ce baromètre apporte des enseignements précieux, mettant en lumière à la fois les forces de l'offre et les pistes d'amélioration.

Reconduite en 2025 auprès de 908 adhérents, dont 708 architectes, l'enquête a permis de recueillir, d'analyser et de partager un large volume d'informations utiles à l'ensemble des collaborateurs.

Quels enseignements retenir ?

→ Les raisons de la fidélité des architectes :

- / Une confiance solide et durable envers la MAF et sa capacité à protéger la profession.
- / Un attachement aux valeurs mutualistes et de défense du métier d'architecte.
- / Des prestations qui ont fait leurs preuves au fil des années.
- / Une concurrence qui peine à démontrer un avantage réel en dehors du tarif.

→ Les architectes sont toujours plus nombreux à recommander la MAF avec 59 % de promoteurs actifs, soit + 10 points en quatre ans.*

→ Top 3 des raisons de la recommandation :

- / La qualité du service : 37 %
- / L'efficacité et le professionnalisme : 29 %
- / La relation client : 24 %

→ 95 % des architectes estiment la MAF performante.**

→ Parmi les 34 % ayant consulté la concurrence, leur choix de rester à la MAF s'explique par :

- / Sa réputation : 68 %
- / Son prix : 40 %
- / Sa réactivité : 38 %

* Part des répondants ayant attribué la note 9 ou 10 (0 signifiant « non pas du tout » et 10 « oui tout à fait ») à la question « Recommanderiez-vous la MAF à un professionnel de votre entourage ? ».

** Part des répondants ayant répondu « excellente », « très bonne » ou « bonne » à la question « En tant qu'adhérent, votre expérience avec la MAF est-elle... ».

NEBYA TERFOUS
ET KARIM KERKOUR

Former et accompagner les concepteurs tout au long de leur parcours

Convaincue que la prévention est le meilleur levier de sécurisation des pratiques, la MAF fait le choix d'accompagner les architectes à chaque étape de leur parcours professionnel. Des bancs de l'école à l'exercice en agence, les futurs praticiens comme les professionnels confirmés bénéficient ainsi d'un accompagnement continu assuré par les équipes de la MAF.

Dès la formation initiale, la MAF s'engage auprès des étudiants en architecture en dispensant des sessions de sensibilisation dans le cadre de la formation HMONP. Ces interventions ont pour objectif de mieux faire comprendre l'étendue des responsabilités professionnelles inhérentes à l'exercice du métier et de préparer les futurs architectes à leurs obligations assurantielles et déontologiques.

Une fois les professionnels en activité, cet engagement se poursuit à travers la formation continue. La création de notre organisme de formation, certifié QUALIOP1, marque une étape structurante dans cette démarche. Il permet aux adhérents de construire un parcours de formation personnalisé autour de thématiques clés. Pour les architectes, ces formations sont par ailleurs valorisables au titre des heures de formation dites « structurées ».

À travers ces actions, la MAF affirme son rôle de partenaire de long terme des concepteurs, en contribuant activement à la sécurisation des pratiques professionnelles, dès les premiers projets et tout au long de la carrière.



ORNELLA COSTA
ET ALOIS AUBIN

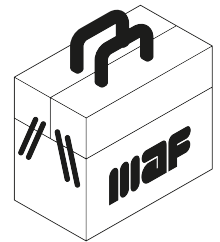
Sécuriser avant de contractualiser

Parce que le contrat de maîtrise d'œuvre constitue un acte fondateur tout au long de la vie d'un projet, la MAF étoffe les ressources mises à disposition de ses adhérents en proposant deux dispositifs complémentaires :

- / La Boîte à outils contrats
- / L'assistance à la contractualisation

Après le déploiement des Boîtes à outils chantiers et permis de construire, la Boîte à outils contrats s'inscrit comme un nouveau guide de bonnes pratiques. Conçue sous forme de questions-réponses, elle est le fruit d'un travail collaboratif réunissant des concepteurs, les équipes de la MAF et son réseau d'experts. Son objectif est explicite : faciliter la compréhension des

contrats de maîtrise d'œuvre, identifier les clauses potentiellement à risque et mettre à disposition des exemples de clauses protectrices, adaptées aux enjeux des missions. Par ailleurs, pour les opérations dont le coût dépasse 10 millions d'euros HT, la MAF propose un accompagnement renforcé à travers son assistance à la contractualisation. L'objectif est de sécuriser les opérations à fort enjeu susceptibles d'impacter lourdement la sinistralité de nos adhérents. Ce service donne lieu à une relecture personnalisée du contrat. Le document est ensuite renvoyé à l'adhérent avec des commentaires et des suggestions de modifications, afin qu'il puisse négocier utilement son contrat. Dans la grande majorité des cas, les recommandations sont suivies.



Les Boîtes à outils de la MAF

- Contrats
- Permis de construire
- Chantiers

Prochainement

- BIM



SIEGLINDE WIZEMANN
ET TAGAICHATE BELY JOUBERT

Nouvelle offre internationale : la MAF vous accompagne partout dans le monde



Travailler à l'international expose les agences à des contraintes assurantielles complexes : obligation de souscrire une police locale, exigences réglementaires spécifiques ou encore niveaux de garanties particulièrement élevés — parfois les trois à la fois.

Soucieuse de proposer à ses adhérents le même niveau de garantie, où qu'ils exercent, la MAF propose désormais

une nouvelle offre internationale, tous sinistres confondus, rendue possible par la signature d'un partenariat stratégique avec l'assureur MSIG.

Désormais, les architectes peuvent répondre aux obligations locales tout en bénéficiant d'une garantie renforcée, réunie dans un seul et même contrat, reposant sur les forces du contrat MAF et l'expérience internationale du Groupe MSIG.

STEFAN COLLIN
ET PEGGY CHASSIER

Engagement de durabilité de la MAF : une ambition responsable et structurante



La MAF s'inscrit pleinement dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques au cœur de sa stratégie.

Trois axes prioritaires structurent cette politique de durabilité :

/ Des investissements responsables, avec une amélioration continue du score ESG et une optimisation énergétique du patrimoine immobilier. Fin 2025, 92 % des bâtiments affichaient une performance énergétique supérieure à la classe F.

/ La qualité de vie et les conditions de travail, traduites par la formalisation d'un accord QVCT et la réalisation d'un baromètre social. En 2025, le eNPS atteint 33,2 ; témoignant de l'engagement et de la satisfaction des collaborateurs.

/ La transition climatique, portée par des actions de sensibilisation auprès des parties prenantes et par l'intégration de critères de durabilité dans les objectifs de l'entreprise.

La rénovation du siège social, certifiée HQE et Osmoz, incarne concrètement cette ambition : concilier performance environnementale, qualité des espaces et bien-être au travail, au service d'une MAF toujours plus responsable.

SARAH LITRAN
ET LOUIS POITTEVIN DE LA FREGONNIÈRE

Matériaux bio et géosourcés : faciliter leur utilisation dans tous les projets



Face à l'essor des matériaux bio et géosourcés dans la pratique architecturale, leur adoption reste encore limitée du côté de la maîtrise d'ouvrage publique comme des promoteurs privés. C'est ce décalage que la MAF a choisi de porter à l'attention du ministère de la Culture, en soulignant la nécessité de mieux accompagner leur déploiement.

Afin de faire émerger des propositions concrètes, la MAF a contribué à une étude consacrée au thème « Architecture et matériaux bio et géosourcés ». Cette démarche s'est matérialisée par la création d'un comité de pilotage réunissant plusieurs acteurs du secteur, dont la MAF.

Les travaux engagés doivent aboutir à un ensemble de préconisations couvrant plusieurs volets essentiels : évolution du cadre normatif, réglementaire, formation des professionnels et sensibilisation des usagers, mutualisation des connaissances et des savoir-faire, accompagnement opérationnel de la mise en œuvre.

En soutenant cette initiative, la MAF réaffirme son engagement en faveur de pratiques constructives responsables et de l'intégration des matériaux durables dans tous les projets, quels que soient leur échelle ou leur maître d'ouvrage.



La MAF, assureur responsable

Face aux défis environnementaux, sociaux et économiques, la MAF est convaincue que la durabilité n'est pas une contrainte mais une opportunité pour repenser ses pratiques, renforcer son impact positif et construire progressivement une entreprise plus résiliente. Ainsi, la MAF œuvre au quotidien, et ce depuis plusieurs années, pour promouvoir une démarche durable dans son fonctionnement, mais aussi vis-à-vis de ses parties prenantes.

LA DURABILITÉ : UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE ET PROGRESSIVE

La directive européenne sur le reporting de durabilité des entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), adoptée en 2022, vise à renforcer les obligations de transparence en matière de durabilité. Depuis sa promulgation, la MAF a mobilisé ses équipes pour se préparer à la publication de son premier rapport CSRD, initialement prévue en 2026 puis finalement reportée en 2028.

Afin de sensibiliser les acteurs au plus haut niveau de gouvernance, la MAF a mis en place un point Durabilité de manière régulière en comité de direction et en conseil d'administration. En 2025, elle a également lancé des travaux de formalisation d'une démarche de durabilité, malgré un contexte réglementaire mouvant et incertain. Menés par un groupe de collaborateurs volontaires, ces travaux se poursuivront en 2026 : ils se concentreront dans un premier temps sur les entités françaises du Groupe, avant de se déployer auprès des filiales.

TROIS AXES POUR GUIDER L'ACTION

Sur la base des travaux menés précédemment (travaux préparatoires à la publication du rapport CSRD, bilan carbone®, plan stratégique, etc.), la MAF a défini trois axes

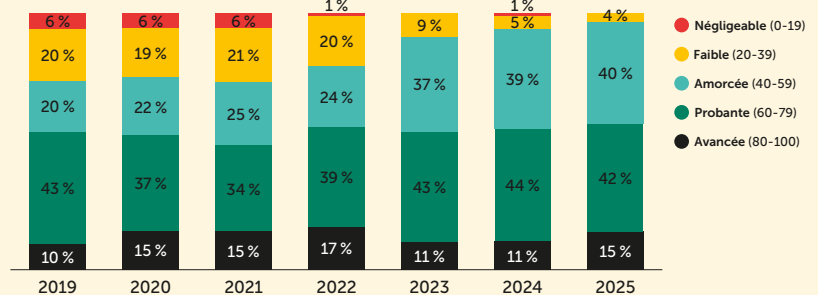
prioritaires et évolutifs, qui constitueront la première base de sa démarche Durabilité.

1. S'engager dans une politique d'investissements responsables

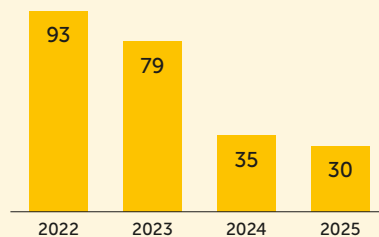
Parce que les investissements financiers et immobiliers représentent un levier concret d'impact et comptent pour 99 % de son bilan carbone®, la MAF poursuit ses efforts en faveur d'un patrimoine financier et immobilier plus durable.

Depuis 2018, la mise en place de critères d'allocation et de gestion de l'actif financier a permis d'améliorer tant le score ESG (score de 0 à 100 mesurant l'engagement de l'entreprise sur les thématiques de l'environnement, du social et de la gouvernance, 100 étant la meilleure note) que l'intensité carbone du portefeuille (mesure de l'impact en GES – gaz à effet de serre – des entreprises détenues en portefeuille).

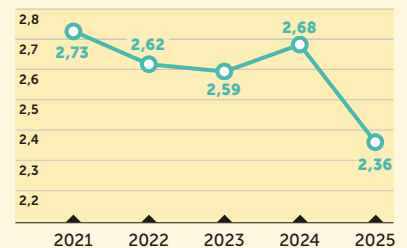
Décomposition Score ESG MAF



Intensité carbone scope 1 et 2 (en milliers de tCO₂e/M€ investis)



Évolution de la température du portefeuille (en degrés)



L'équipe des ressources humaines œuvre pour la mise en place des actions plébiscitées par les différents groupes de travail

En tant qu'investisseur responsable disposant d'un portefeuille d'actions détenues en direct, la MAF a mis en place, en 2025, un outil lui permettant de participer aux assemblées générales et d'influer ainsi, par son vote, sur les résolutions proposées potentiellement contraires aux principes de durabilité.

La MAF détient également un important patrimoine foncier sur lequel elle poursuit l'optimisation de la performance énergétique. Ainsi, pour le résidentiel, 93 % du portefeuille immobilier affichent, fin 2025, un score DPE au moins égal à E. Cette politique environnementale s'applique également au tertiaire, la MAF étant soumise au décret tertiaire qui impose de réduire la consommation énergétique des bâtiments concernés de 40 % d'ici 2030.

2. Offrir un cadre de travail épanouissant et stimulant pour ses collaborateurs

En 2022, la MAF a coconstruit sa politique RH avec ses collaborateurs. Depuis, l'équipe des ressources humaines œuvre pour la mise en place des actions plébiscitées par les différents groupes de travail.

Pour recueillir le ressenti des équipes et poursuivre la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de politique RH, la MAF réalise tous les deux ans un baromètre interne complet mesurant la satisfaction et l'engagement des collaborateurs sur de nombreux sujets.

L'édition 2025 marquait une première historique : pour la première fois, le baromètre était à destination de l'intégralité des collaborateurs français... et belges !

Plus concis que les éditions précédentes, ce baromètre permet de réaliser un bilan à mi-parcours entre les éditions biennales. Le taux de participation a atteint 89,8 % et le eNPS final est de 27 (eNPS : indicateur de fidélité compris entre - 100 et + 100. Il est calculé à partir de la différence entre le pourcentage de promoteurs et celui de détracteurs).

En 2025, la MAF a également souhaité formaliser ses engagements en matière

de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), en concertation avec les instances représentatives du personnel. Cette démarche s'est concrétisée par la signature d'un accord portant sur plusieurs thématiques telles que les conditions de travail, la prévention santé et sécurité, l'inclusion et la diversité, la communication et l'engagement, et est applicable en France depuis janvier 2026.



Retrouvez les indicateurs ressources humaines en page 18



3. Mettre en œuvre une transition climatique et sensibiliser ses parties prenantes

Depuis plusieurs années, la MAF s'engage en faveur d'une gestion plus sobre et responsable des ressources avec un double objectif : réduire son impact environnemental et rationaliser les coûts d'exploitation du siège social.

Cela passe inmanquablement par la sensibilisation de chacun. Plusieurs actions sont ainsi mises en place chaque année afin d'aider à mieux appréhender les enjeux du dérèglement climatique et apporter des pistes concrètes pour faire évoluer les habitudes.

La MAF s'engage au quotidien pour le climat

Les résultats en matière de tri sont encourageants et tendent à s'améliorer.

Afin d'en faire un objectif d'entreprise, la MAF a également intégré la prise en compte de critères Durabilité, et notamment de volume de déchets non triés, dans son accord d'intéressement.

C'est un projet d'envergure pour tous les collaborateurs de la Mutuelle : la rénovation et le réaménagement du siège social, situé au 189, boulevard Maiesherbes à Paris.

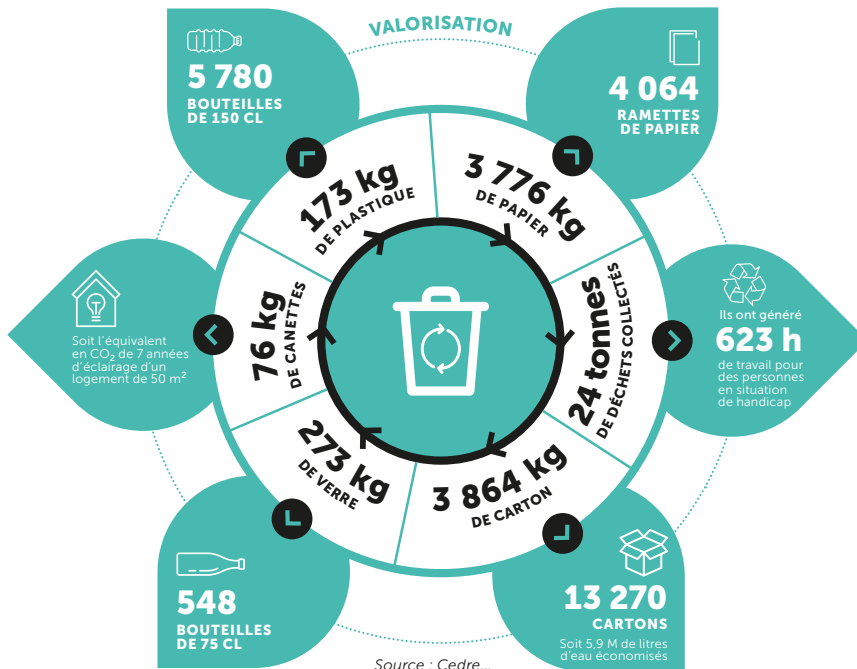
Confié à l'agence Archidev, ce projet vise à rendre les espaces de travail plus flexibles et modulables afin d'accueillir les nouveaux effectifs dans les prochaines années. Il est aussi conçu pour améliorer sensiblement l'empreinte environnementale du bâtiment, dont la pertinence des opérations réalisées devra être certifiée par l'obtention de la certification HQE (haute qualité environnementale) et Osmoz (label de qualité de vie au travail).

Ce projet ambitieux se poursuivra en 2026 et 2027.



Tri et collecte des déchets

Grâce à la mobilisation de tous, les résultats sont encourageants :

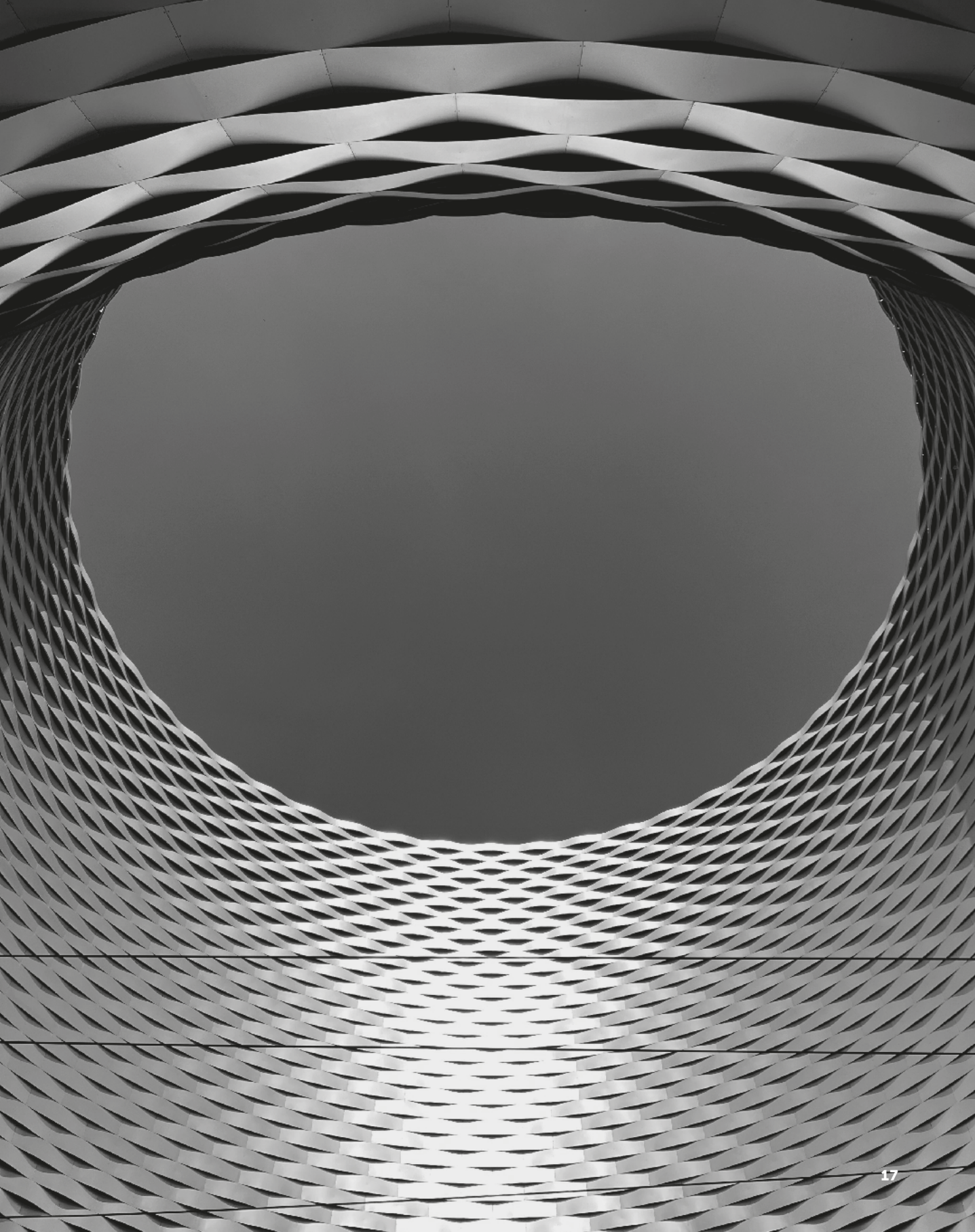


SUR L'ANNÉE 2025, LA GESTION RESPONSABLE DE LA MAF A PERMIS :

D'ÉCONOMISER 5 080 190 L D'EAU

D'ÉVITER D'ÉMETTRE 8 000 KG DE CO₂ DANS L'ATMOSPHÈRE

DE GÉNÉRER 339 KWH D'ÉLECTRICITÉ



Découvrez les chiffres clés des ressources humaines de la MAF en 2025

Formations, embauches, parité...
Chaque jour, la MAF s'engage pour fidéliser
sa plus grande richesse : les femmes
et les hommes qui travaillent.

Les projets RH :

- Refonte de l'intranet.
- Gestion des emplois et des parcours professionnels.

Les chiffres ci-dessous concernent les effectifs de la MAF en France.

Collaborateurs

(effectifs présents au 31/12/2025)



38
EMBAUCHES EN CDI
SUR L'ANNÉE



5
COLLABORATEURS
RECONNUS
EN QUALITÉ
DE TRAVAILLEUR
HANDICAPÉ

400

SALARIÉS EN 2025



387
EN 2024

365
EN 2023

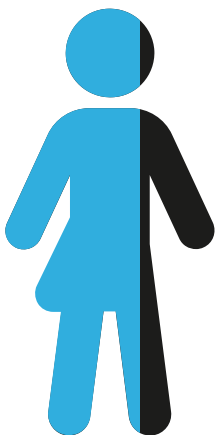
Égalité
femmes/hommes

95

NOTE INDEX*
2025

* Obligatoire depuis
le 1^{er} mars 2020 pour
les entreprises de plus
de 50 salariés.

252
FEMMES

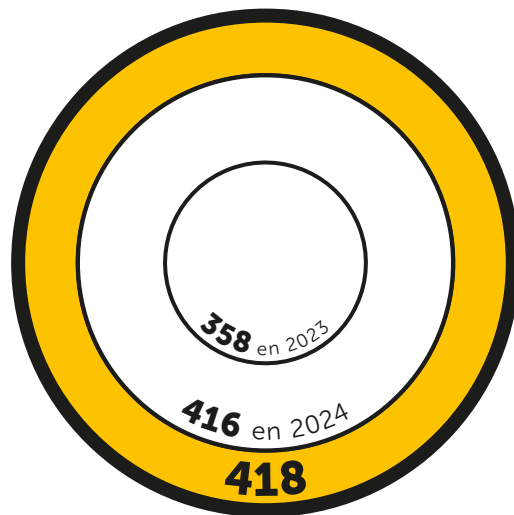


148
HOMMES

Formation

MAF France

NOMBRE DE SALARIÉS
FORMÉS EN 2025



2 580
DÉPARTS
EN FORMATION



+ 32 %
VS 2024



Tous MAF 2024







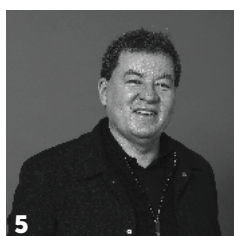
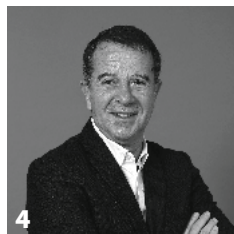
PRÉSIDENT
1 **JEAN-CLAUDE MARTINEZ**
Architecte à
Boulogne-Billancourt

VICE-PRÉSIDENTS
2 **PIERRE BRUNERIE**
Architecte à Albi
3 **CÉLINE ADAM**
Architecte à Rennes
4 **MARC FARCY**
Architecte à Marseille

**SECRÉTAIRE
DU CONSEIL**
5 **LAURENT GILCH**
Architecte à Strasbourg

ADMINISTRATEURS
6 **CLAUDE CORREIA**
Architecte à Saulieu
7 **MARIE DE NERVO**
Architecte à Abbeville
8 **ANNE DUMESNIL**
Architecte à Bordeaux
9 **RÉMI FROMONT**
Architecte à Paris
10 **GUILLAUME GRANGE**
Architecte à Lyon

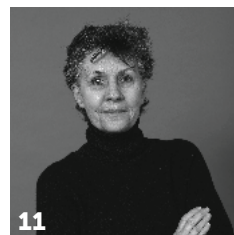
11 **PASCAL GUÉDOT**
Architecte à Paris
12 **PHILIPPE POTIER**
Administrateur indépendant
13 **JEAN-MARC WEILL**
Ingénieur à Paris
14 **CHARLOTTE DOUCE**
Salariée de la MAF
15 **PAUL SCIALOM**
Salarié de la MAF



Le conseil d'administration

La MAF a été créée en 1931 par les architectes et pour les architectes, rejoints depuis par d'autres concepteurs.

Elle est organisée et dirigée dans le but de défendre leurs seuls intérêts et d'assurer leur liberté de créer. C'est avec un véritable engagement pour la protection des adhérents que le conseil d'administration établit le lien entre le monde de la construction et celui de l'assurance.



DEVENIR ADMINISTRATEUR

Tout adhérent, titulaire d'un contrat de base en cours, à jour de ses cotisations, peut postuler au poste d'administrateur. Les candidatures sont à adresser au secrétariat général de la MAF. Elles sont ensuite instruites par le comité des nominations du conseil d'administration. Cette instruction prend en compte

les critères susceptibles de garantir la représentativité du conseil d'administration d'une mutuelle professionnelle : situation géographique, taille de l'agence, mode d'exercice, objectif de parité... Les candidatures retenues sont ensuite présentées au vote à l'assemblée générale.

PREND CONNAISSANCE

du rapport qui lui est présenté par le conseil d'administration sur la situation de la société, de l'exposé des comptes du dernier exercice et des rapports des commissaires aux comptes.

APPROUVE

les comptes de la société, procède au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration.

STATUE

sur les intérêts fondamentaux de la MAF et de ses adhérents.

EXERCE

son droit de vote.

DÉTERMINE

les orientations de la MAF.

DÉLIBÈRE

sur les questions intéressant la bonne marche de la Mutuelle.

CONTRÔLE

la bonne application de ses décisions.

NOMME

son président, qui dirigera les travaux du conseil d'administration.

EST LE PREMIER DIRIGEANT EFFECTIF.

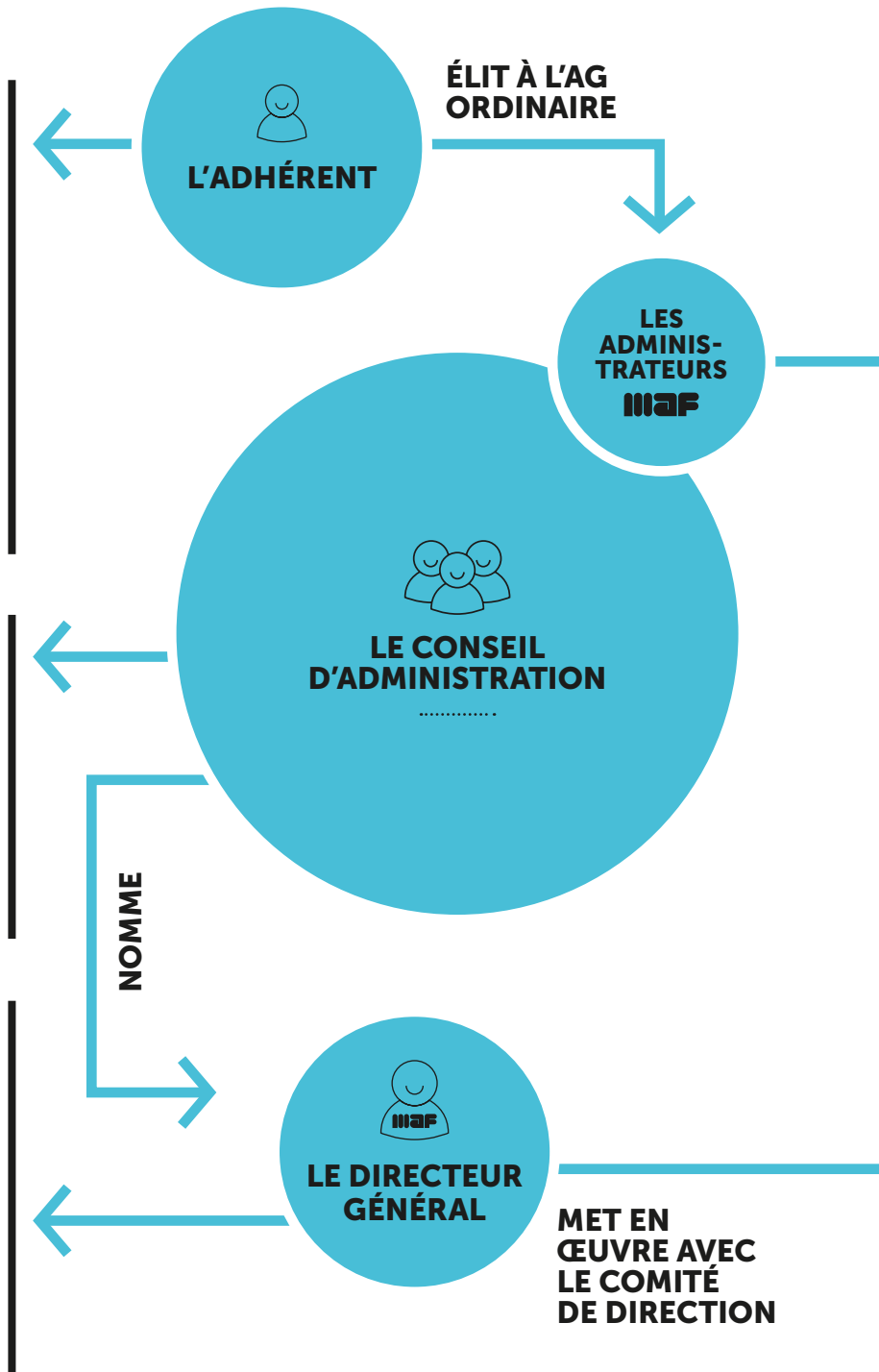
Le second est le directeur de la stratégie juridique, des services et de l'international.

ASSISTE AUX RÉUNIONS

du conseil d'administration avec voix consultative et lui rend compte.

DISPOSE DES POUVOIRS LES PLUS ÉTENDUS

pour mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration et assurer le bon fonctionnement de la société.



Instance & fonctionnement

REPRÉSENTANTS À TITRE BÉNÉVOLE

Choisis selon des exigences de compétence et d'honorabilité dans leur région, ils sont élus par l'assemblée générale des sociétaires. Ils exercent bénévolement leur mandat. Deux salariés sont élus par le personnel.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Il intègre les préoccupations des adhérents dans la gestion de leur Mutuelle afin d'en assurer la pérennité et l'indépendance. Ses travaux en commission déterminent les orientations pour apporter aux sociétaires des réponses adaptées à leur profession, dans l'esprit mutualiste, fondé sur l'équité et la solidarité.

FORMATION ET ÉVALUATION

Pour actualiser leurs connaissances juridiques, financières et économiques, et s'appuyer sur la réglementation et les pratiques les plus récentes de la construction, les administrateurs ont suivi des séances de formation adaptées aux besoins spécifiques de la Mutuelle.

En 2025, celles-ci ont notamment porté sur la revue de la jurisprudence, la vision stratégique à date du secteur de l'assurance en France, les prévisions conjoncturelles de la Fédération Française du Bâtiment, le plan stratégique 2026-2030 du groupe MAF, les règles de provisionnement et la conformité avec un rappel sur les règles liées à la LCB-FT.

4 COMMISSIONS

CONTRATS

Étudie l'adaptation des garanties des contrats d'assurance et veille à une tarification adaptée au risque.

SINISTRES ET FONDS DE SOLIDARITÉ

Examine les dossiers à fort enjeu financier et analyse les demandes d'aide des adhérents.

PROSPECTIVE ET INFORMATION

Suit les évolutions de la profession, de la réglementation, et engage les actions de communication.

FINANCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

Suit les marchés financiers et les investissements réalisés par la MAF.

2 COMITÉS

AUDIT

Apporte un avis éclairé au conseil d'administration sur la politique comptable et financière et contribue à la fiabilité des processus de gestion des risques et de contrôle interne.

NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Chargé de la nomination des membres du conseil d'administration et de contrôler la régularité des rémunérations et de toute autre somme allouée aux mandataires sociaux.

Comité de direction



De gauche à droite : **BERTRAND MAGNY**, **PIERRE-YVES ANTIER**, **MICHEL KLEIN**, **STÉPHANIE ARTIGAUD**, **SANDRINE REDON**, **JEAN-MICHEL SAVIN**, **CATHERINE BOCHÉ**, **VINCENT MALANDAIN**, **HIPPOLYTE DUMÉZIL**, **ALEXA BARRY-PUJOL***

* Fonction clé : responsable audit interne

Composition du comité

Direction générale

VINCENT MALANDAIN

Directeur général

MICHEL KLEIN

Directeur général adjoint

Directions opérationnelles

STÉPHANIE ARTIGAUD

Directrice financière et réassurance, actuariat et risques

HIPPOLYTE DUMÉZIL

Directeur des contrats et de la protection juridique

JEAN-MICHEL SAVIN

Directeur du développement

CATHERINE BOCHÉ

Directrice des ressources humaines, de la vie juridique des sociétés, de la conformité et des services généraux

SANDRINE REDON

Directrice de l'organisation et des systèmes d'information

MICHEL KLEIN

Directeur de la stratégie juridique et des services

BERTRAND MAGNY

Directeur de l'indemnisation

PIERRE-YVES ANTIER

Directeur international

4

fonctions
clés de
contrôle**La fonction audit interne**

est chargée d'évaluer le dispositif et le processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise.

Responsable : Alexa Barry-Pujol

La fonction conformité

dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du directeur général et du conseil d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au Groupe MAF.

Responsable : Catherine Boché

La fonction gestion des risques

est chargée de mettre en œuvre le système de gestion des risques et d'en assurer le suivi.

Responsable : Anne-Florence Destombes

La fonction actuarielle

éclaire la direction générale et le conseil d'administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires de la MAF.

Responsable : Stéphanie Artigaud

+ 5

comités
opérationnels
en complément**Le comité des risques**

rassemble le directeur général, les responsables de chacune des directions de la MAF et les fonctions clés. Il se réunit huit fois par an pour s'assurer du suivi et du pilotage du dispositif de gestion des risques.

Le comité de gestion financière

rassemble le directeur général, la directrice des risques et de l'actuariat et la responsable de la gestion des actifs. Il se réunit une fois par semaine pour analyser les résultats de la gestion et fixer les orientations pour les semaines à venir.

Le comité de souscription

rassemble le directeur général et les responsables de chacune des directions de la MAF. Il se réunit quatre fois par an et décide des évolutions à apporter à la tarification de l'offre MAF.

Le comité stratégique de sécurité

rassemble le directeur général, la directrice informatique, la fonction clé gestion des risques, le RSSI et le responsable infrastructure et sécurité. Il se réunit quatre fois par an et décide des évolutions et orientations à apporter en matière de sécurité informatique.

Le comité de réassurance

qui réunit au moins une fois par an les directeurs Contrats, International et Stratégie Juridique, Indemnisation et Actuariat, et les responsables réassurance et gestion des risques. Il a pour objectif de faire un point sur les besoins de chaque direction en matière de risques à couvrir.

Les principales filiales

ASSURANCE

EuroMAF (100 %)

> France, structure opérationnelle confondue avec la MAF, Allemagne (succursale), Autriche (LPS), Espagne (succursale), Belgique (succursale), Luxembourg (LPS).

IMMOBILIER

SAS Wagram (100 %)

SCI PatriMaf (100 %)

COURTAGE EN ASSURANCES

MAF Conseil (100 %)

> Propose aux adhérents de la MAF et d'EuroMAF des assurances pour leurs risques autres que ceux qui sont liés à la responsabilité civile professionnelle.

Société AIA (100 %)

Société AFB (Filiale à 100 % d'AIA)

> Sociétés de courtage en assurances basées en Allemagne.

Comité d'audit

CÉLINE ADAM, responsable du comité d'audit

En 2025, réglementation et marché construction

Quels étaient les sujets phares du comité d'audit en 2025 ?

Comme chaque année nous avons suivi un nombre important de travaux réglementaires comme les directives DORA et Durabilité. En marge de ceux-ci, la poursuite de l'étude des impacts de l'inflation nous a particulièrement mobilisés.

Nous avons également émis des avis à destination du conseil d'administration sur certaines des activités dites « clé » pour la Mutuelle : arrêté des comptes, solvabilité, plan d'affaires et *Own Risk and Solvency Assessment* (ORSA).

Enfin, les tensions sur le marché de la construction constituent également un des sujets de vigilance que nous suivons de près.

Quels furent les chantiers prioritaires ?

Notre mission est de surveiller les effets du contexte inflationniste récent sur les différents exercices et d'assurer la pérennité de la Mutuelle. Cela nous conduit à questionner une série d'indicateurs comme le tarif des contrats proposés ou le niveau des futurs résultats.

Cette année a par ailleurs été l'occasion de valider le plan quinquennal d'audit 2026-2030 du Groupe qui s'aligne sur le Plan Stratégique de la MAF.



Composition

CÉLINE ADAM
LAURENT GILCH
PHILIPPE POTIER
ANNE DUMESNIL

Jusqu'à juin 2025 :
DOMINIQUE LELLI



Quels ont été les autres axes de travail ?

Le comité, et avec lui l'ensemble du conseil d'administration, a suivi de manière très régulière les derniers travaux du dossier relatif à

l'approbation, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, de l'utilisation de paramètres propres au groupe dans le calcul du besoin en capital.

Commission des contrats

MARC FARCY, responsable de la commission

Augmentation des garanties du contrat de Protection Juridique

Quel est le bilan de la déclaration d'activités professionnelles (DAP) ?

Dans la continuité de la tendance observée sur les derniers exercices, la déclaration d'activités professionnelles s'effectue désormais quasi exclusivement en version dématérialisée.

Outre l'optimisation de la gestion, ce mode de déclaration réduit considérablement les risques d'erreur et permet le renforcement de nouveaux usages, comme la mise en place d'un règlement échelonné de la cotisation ajustée (jusqu'à 7 échéances) ou le règlement par carte bancaire.

La commission a également une mission de surveillance.

C'est en effet son rôle de garantir le bon équilibre technique du portefeuille des assurés de la Mutuelle. Cela passe par une attention particulière portée aux assurés qui présentent un rapport sinistre à prime déséquilibré. Le cas de ces adhérents est systématiquement étudié afin de mettre en place les mesures adaptées. Cela passe par l'application, ou la suspension, d'un malus.

Quels ont été les autres axes de travail de la commission ?

Nous avons suivi de près les évolutions apportées au contrat Protection juridique. Outre la mise à jour indispensable de certaines clauses,



Composition

MARC FARCY
GUILLAUME GRANGE
MARIE DE NERVO
PHILIPPE POTIER
PAUL SCIALOM

La dématérialisation de la DAP en chiffres :

Chaque année, la dématérialisation de la déclaration progresse, au profit d'un traitement plus fluide et d'un risque d'erreur considérablement réduit. Entre 2020 et 2025, le volume de règlements par chèque a été divisé par trois, ne représentant désormais qu'une petite part des primes perçues.

ce fut également l'occasion d'augmenter les plafonds de garantie à la faveur d'une meilleure protection de nos adhérents. Autre sujet suivi par la commission : la réalisation de tutoriels vidéo intégrés

au parcours de déclaration d'activités professionnelles. Chacune de ses étapes fait désormais l'objet d'une courte explication sur les modalités déclaratives et sur les informations à renseigner dans les différents champs.

Commission de la prospective et de l'information

LAURENT GILCH, responsable de la commission

Observer, soutenir, innover : les actions 2025 de la commission

Quelles ont été les orientations prospectives de la commission ?

En 2025, la commission a concentré ses travaux sur plusieurs sujets structurants pour le secteur : l'évolution du dispositif MaPrimeRénov', le lancement de la Stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029 portée par le ministère de la Culture, ainsi que les débats relatifs à la révision de la loi de 1977. Elle a également suivi avec attention les analyses produites par les différentes études sectorielles, en particulier celles de l'Observatoire de l'économie de l'architecture, dont la MAF est membre actif.

La MAF a aussi lancé cette année un dispositif de parrainage.

De quoi s'agit-il ?

Les baromètres clients montrent régulièrement l'excellente réputation dont bénéficie la MAF et la propension des concepteurs à la recommander. Pour accompagner et amplifier cette dynamique, nous avons mis en place un dispositif de parrainage : il permet au parrain comme au filleul de profiter, pendant un an, d'un contrat offert – au choix : « Protection juridique » ou « Responsabilité civile d'exploitation ».

Quels ont été les autres axes de travail de la commission ?

Au-delà du pilotage des actions de communication, la commission a examiné les nombreuses demandes de soutien et de partenariats. Plusieurs accords ont été renouvelés et de nouvelles collaborations ont été



Composition

LAURENT GILCH
CLAUDE CORREIA
CHARLOTTE DOUCE
ANNE DUMESNIL
JEAN-MARC WEILL



engagées lorsque leur pertinence pour la profession et pour la Mutuelle était avérée.

Enfin, une attention particulière a été portée à l'évolution de l'espace adhérent, désormais enrichi de

tutoriels vidéo, d'un onglet regroupant les documents personnels liés à la MAF, ainsi que d'une page « Mes contrats en cours » qui simplifie la lecture et la compréhension de la couverture assurantielle.

Commission des sinistres et du fonds de solidarité

PIERRE BRUNERIE, responsable de la commission

Une dynamique favorable pour le soutien aux adhérents

Quelles ont été les actions de la commission en 2025 ?

L'une des principales prérogatives de la commission réside dans la surveillance de l'évolution de la sinistralité. En 2025, nous avons constaté une nette diminution du nombre de sinistres ouverts (- 11 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette observation doit être validée dans le temps.

Qu'en est-il de l'application des garanties ?

C'est l'autre aspect du travail de la commission. Comme chaque année, elle a porté une attention particulière aux dossiers dont les enjeux financiers sont particulièrement élevés (12 en 2025) ou dans lesquels des pratiques professionnelles anormales ont été constatées.

En 2025, une centaine de cas ont été recensés, à mettre en regard des 10 000 sinistres déclarés dans le même temps par les adhérents.

La commission peut-elle venir en aide aux adhérents ?

La commission est aussi chargée du rattrapage de dossiers d'adhérents pour lesquels le chantier, ou la mission, n'a pas été déclaré ou ne l'est que partiellement. Elle rend alors des décisions au cas par cas : garantie totale ou partielle, maintien du refus ou de la limitation de garantie ou encore sursis dans l'attente de plus amples informations...

Dans le cadre du fonds de solidarité, instance dont l'objet est d'aider les



adhérents rencontrant des difficultés personnelles, la commission statue sur les demandes qui lui sont adressées et peut accorder, dans certains cas, un don ou un prêt financier.

Composition

PIERRE BRUNERIE
CÉLINE ADAM
RÉMI FROMONT
PASCALE GUÉDOT

Jusqu'à juin 2025 :
DOMINIQUE LELLI

Principaux enseignements statistiques :

- 11 %

c'est la baisse du nombre de déclarations de sinistres en 2025.

66 %

relevaient de la garantie décennale.

83 %

des sinistres décennaux classiques surviennent quatre ans après l'ouverture du chantier (dont 25 % après la 10^e et 11^e année) : les dixième et onzième années suivant l'ouverture du chantier concentrent à elles seules 22 % des coûts.

42 %

des sinistres hors décennaux surviennent au bout de deux ans. 55 % dans les trois ans.

69 % du total

des ouvrages à destination de logements sont les plus gros pourvoyeurs de sinistres.

34 %

des sinistres décennaux les plus fréquents sont causés par des infiltrations.

Commission financière

STÉPHANIE ARTIGAUD, directrice financière et réassurance

Tirer parti des marchés pour consolider les fondamentaux de la MAF

Dans quel contexte de marché la commission a-t-elle piloté, en 2025, l'allocation de son actif financier et immobilier ?

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement de marché singulier, marqué par une désinflation progressive, un regain de protectionnisme et l'émergence de mégacycles technologiques, notamment liés à l'essor rapide de l'intelligence artificielle.

Malgré un contexte international contraint – tensions commerciales renforcées à la suite du « Liberation Day » annoncé par Donald Trump, poursuite du conflit en Ukraine et instabilités géopolitiques en mer Rouge –, les marchés actions sont demeurés globalement bien orientés.

Cette résilience s'explique par la robustesse des résultats des entreprises et par les anticipations d'un assouplissement monétaire graduel. Dans ce paysage, le CAC 40 a toutefois sous-performé le marché européen, pénalisé par un contexte politique national incertain.

Sur les marchés obligataires, la baisse de l'inflation a conduit la Banque centrale européenne à engager un assouplissement prudent de sa politique monétaire. L'année 2025 a ainsi été marquée par une pentification de la courbe des taux, avec un recul des taux courts et une hausse des taux longs. Dans un contexte budgétaire fragile, la France a vu sa notation souveraine dégradée par les principales agences et affiche



désormais un taux à dix ans supérieur à celui de l'Italie et du Portugal.

Quelles ont été les principales actions de la commission ?

Le groupe MAF a su tirer parti de cet environnement pour poursuivre le renforcement de sa poche obligataire. Les actions menées ont permis d'améliorer la qualité de crédit moyenne du portefeuille, d'allonger la durée de l'actif afin de réduire l'écart avec celle du passif, et d'augmenter le rendement actuariel moyen. Ces allocations s'inscrivent dans une double logique de sécurisation des rendements et

Composition

L'ENSEMBLE
DES MEMBRES
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

de respect des engagements de Durabilité définis par la MAF en matière de gestion d'actifs. À ce titre, le Groupe demeure pleinement mobilisé sur l'intégration et le pilotage des critères ESG, carbone et biodiversité, tant dans la gestion de portefeuille que dans sa politique globale d'allocation. Sur la poche actions, la MAF a renforcé ses investissements exposés à la thématique de l'intelligence artificielle et procédé à des arbitrages visant à optimiser la gestion de son portefeuille détenu en direct. Une analyse approfondie de l'exposition aux sociétés de gestion partenaires a également conduit à des opérations ciblées sur les fonds détenus. Enfin, concernant l'immobilier, le Groupe MAF n'a réalisé aucune acquisition en 2025. L'opération du Chemin Vert (Paris 11^e) a toutefois été livrée : un projet de plus de 6 000 m² au cœur de Paris, labellisé BREEAM Very Good, intégrant des surfaces de bureaux, une école et des commerces. En parallèle, le Groupe a poursuivi activement sa politique de rénovation énergétique de son patrimoine immobilier, tant résidentiel que tertiaire.

Résultats de la MAF et de ses filiales

Résultats de la société

Le montant des travaux déclarés en 2025, sur lesquels sont intervenus les architectes adhérents de la MAF en 2024 s'est élevé à 66,28 Md€.

Les primes émises au cours de l'exercice 2025 ont atteint 343,6 M€, dont 76,2 M€ au titre des acceptations en réassurance, au lieu de 337,8 M€ (dont 70,1 M€ au titre des acceptations) en 2024, soit une hausse globale de 1,7 %. Les primes acquises, qui constituent le chiffre d'affaires, s'élèvent à 358,7 M€, contre 349,3 M€ en 2024, soit une progression de 2,7 %.

Le nombre de dossiers de sinistres ouverts en 2025 a été de 9 811, contre 10 859 en 2024, soit une baisse de 9,7 %. Le nombre des dossiers clôturés en 2025 s'est élevé au total à 12 279, contre 11 417 en 2024, soit une hausse de 7,6 %.

Les paiements des sinistres, nets de recours, se sont élevés à 215,9 M€ en 2025, contre 236,3 M€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 8,6 %. Ils incluent les frais de gestion des sinistres pour 24,1 M€, en hausse de 1 % par rapport à 2024 (23,8 M€).

L'inflation construction ressortait à - 1,29 % à fin juin 2025, contre 1,94 % à fin juin 2024. Le dernier indice connu est de - 0,63 %. Ces indices retrouvent un niveau plus bas que ces dernières années et se reflètent dans le niveau de la charge sinistre.

Le résultat financier ressort à 118,3 M€, contre 91,9 M€ l'année dernière. **Les frais généraux** de la société, répartis suivant le plan comptable entre différents postes du compte de résultat, se sont élevés à 73,6 M€.

Activités des filiales

EuroMAF a développé un chiffre d'affaires (primes acquises) de 103,1 M€ en 2025, contre 96,2 M€ au cours de l'exercice précédent. Son activité en France est réalisée en complet partenariat avec la MAF.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT DES FILIALES* (en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires 2025	Résultat 2025
EuroMAF SA	103 115,3	7 153,1
Société d'assurance détenue par la MAF à 100 %		
MAF Conseil	1 499,0	451,8
Société de courtage en assurances détenue par la MAF à 100 %		
AIA et AFB	8 494,5	607,1
Sociétés de courtage en assurances. AIA est détenue par la MAF à 100 % et AFB est détenue à 100 % par AIA		
SAS Wagram, SCI Malesherbes, Maf Invest, Friedland, Liège, Lussac	9 847,0	7 243,8
La SAS Wagram, société holding détenue par la MAF à 100 %, détient 100 % des SCI Malesherbes, Maf Invest, Friedland, Liège et Lussac		
SCI PatriMaf	1 878,4	- 1 185,6
SCI détenue par la MAF à 100 %		

* Le chiffre d'affaires est composé des primes acquises, des commissions reçues ainsi que des loyers pour les SCI.

Bilan actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
2 - ACTIFS INCORPORELS	43	116
3 - PLACEMENTS		
3a - Terrains et constructions	177 357	180 816
3b - Placements dans les entreprises liées et/ou avec un lien de participation	369 513	369 513
3c - Autres placements	2 999 289	2 824 497
3d - Créances pour espèces déposées auprès des cédantes		
Sous-total	3 546 159	3 374 826
5 - PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		
5a - Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5d - Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	405 778	397 898
5i - Autres provisions techniques (non-vie)		
Sous-total	405 778	397 898
6 - CRÉANCES		
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe		
6aa - Primes restant à émettre	196 416	181 742
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	27 231	25 523
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	63 657	46 564
6c - Autres créances		
6ca - Personnel	16	14
6cb - État, organismes sociaux, collectivités publiques	110	5 985
6cc - Débiteurs divers	4 180	2 778
Sous-total	291 610	262 606
7 - AUTRES ACTIFS		
7a - Actifs corporels d'exploitation	536	718
7b - Comptes courants et caisse	431	2 882
Sous-total	967	3 600
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF		
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	45 695	34 444
8b - Frais d'acquisition reportés		
8c - Autres comptes de régularisation	24 271	17 623
Sous-total	69 966	52 067
TOTAL DE L'ACTIF	4 314 523	4 091 113

Bilan passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
1 - CAPITAUX PROPRES		
1a - Fonds d'établissement	11 285	10 941
1c - Réserves de réévaluation	87	87
1d - Autres réserves	369 457	369 457
1e - Report à nouveau	129 181	127 420
1f - Résultat de l'exercice	9 752	1 761
Sous-total	519 762	509 666
3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
3a - Provisions pour primes non acquises (non-vie)	793	441
3d - Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	3 733 427	3 524 804
3f - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)	3 142	97
3g - Provisions pour égalisation		
3i - Autres provisions techniques (non-vie)		
Sous-total	3 737 362	3 525 342
5 - PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	265	455
6 - DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	166	204
7 - AUTRES DETTES		
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	12 904	19 315
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	15 803	14 795
7d - Dettes envers des établissements de crédit	5 334	0
7e - Autres dettes		
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautions reçus	2 119	2 062
7ec - Personnel	4 496	2 865
7ed - État, organismes sociaux et collectivités publiques	6 428	5 576
7ee - Créanciers ou créditeurs divers	2 007	1 906
Sous-total	49 091	46 519
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	7 877	8 927
TOTAL DU PASSIF	4 314 523	4 091 113

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024
1 - PRIMES ACQUISES				
1a - Primes	359 032	- 29 854	329 178	320 668
1b - Variation des provisions pour primes non acquises	- 352		- 352	- 17
2 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	102 341		102 341	78 991
3 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	49		49	31
4 - CHARGES DES SINISTRES				
4a - Prestations et frais payés	- 215 948	27 141	- 188 807	- 205 922
4b - Charges des provisions pour sinistres à payer	- 208 624	7 881	- 200 743	- 168 328
5 - CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
6 - PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	- 3 000		- 3 000	
7 - FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION				
7a - Frais d'acquisition	- 28 165		- 28 165	- 27 854
7b - Frais d'administration	- 17 853		- 17 853	- 17 627
7c - Commissions reçues des réassureurs		3 484	3 484	3 334
8 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES	- 1 912		- 1 912	- 2 022
9 - VARIATION PROVISION POUR ÉGALISATION				
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	- 14 432	8 652	- 5 780	- 18 746

COMPTE NON TECHNIQUE	Opérations 2025	Opérations 2024
1 - RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	- 5 780	- 18 746
3 - PRODUITS DES PLACEMENTS		
3a - Revenus des placements	110 951	88 140
3b - Autres produits des placements	11 222	19 338
3c - Profits provenant de la réalisation des placements	14 314	21 723
5 - CHARGES DES PLACEMENTS		
5a - Frais de gestion des placements et frais financiers	- 6 091	- 6 050
5b - Autres charges des placements	- 9 152	- 8 637
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	- 2 928	- 22 639
6 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	- 102 341	- 78 991
7 - AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	3 319	2 330
8 - AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	- 284	- 116
9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
9a - Produits exceptionnels		801
9b - Charges exceptionnelles		- 181
10 - PARTICIPATION DES SALARIÉS	- 1 367	- 9
11 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	- 2 111	4 798
12 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE	9 752	1 761

Note explicative

Extrait de l'annexe aux comptes annuels du 31 décembre 2025, la note ci-après, en millions d'euros, a pour but d'expliquer certains postes, en renvoyant, à l'aide des numéros de paragraphes, aux numéros des postes contenus dans le bilan et le compte de résultat.

Bilan actif

2- Les actifs incorporels représentent la valeur nette des logiciels informatiques.

3- Les placements nets d'amortissements pratiqués et de provisions constituées s'élèvent à 3 546,2 M€, contre 3 374,8 M€ en 2024.

	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
IMMEUBLES	249,5	72,2	177,3
VALEURS MOBILIÈRES	3 378,8	10,0	3 368,8
TOTAL	3 628,3	82,2	3 546,1

3a- Terrains et constructions, comprend la participation de la SCI PatriMaf pour 48,7 M€.

3b- Les titres de participations, inclus dans le tableau précédent, représentent un investissement d'un montant brut de 369,5 M€ détaillé ci-après (en millions d'euros) :

Société	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Détention %	Valeur comptable des titres détenus	CAHT 2025	Résultats 2025	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
MAF Conseil SA	0,1	1,8	100,0 %	0,1	1,5	0,5	0
AIA	0,3	8,1	100,0 %	7,3	8,5	0,6	1,0
EuroMAF SA	33,8	154,2	100,0 %	170,4	103,1	7,2	0
SAS Wagram	190,8	5,4	100,0 %	191,6	0	4,5	4,9

5- La part des réassureurs dans les provisions techniques correspond aux engagements des réassureurs envers la MAF.

6aa- Les primes acquises non émises (primes restant à émettre) de 196,4 M€ comprennent les émissions de primes qui seront effectuées à partir de 2025 au titre des travaux déclarés ultérieurement par les adhérents pour 201,2 M€ ainsi que la provision pour annulation des cotisations pour - 4,8 M€.

6ab- Les autres créances nées d'opérations d'assurance directe sont composées à hauteur de 12,5 M€ par les cotisations que la MAF doit percevoir auprès de ses adhérents.

6b- Les créances nées d'opérations de réassurance résultent des sommes dues par les réassureurs sur l'arrêté des comptes du 31 décembre.

7- Les autres actifs recensent :

7a- La valeur, nette d'amortissements, des matériels, mobiliers et matériels de bureau nécessaires à l'exploitation.

7b- L'ensemble des disponibilités dans nos différents établissements financiers ou banques.

8c- Les autres comptes de régularisation intègrent essentiellement la quote-part positive sur obligations pour 22,8 M€ (écart entre la valeur de remboursement et la valeur d'acquisition des obligations).

Bilan passif

1- Les capitaux propres s'élèvent à 519,8 M€, contre 509,7 M€ en 2024. Ils intègrent notamment l'excédent de l'exercice, d'un montant de 9,8 M€, et les droits d'entrée des nouveaux adhérents versés dans l'exercice pour 0,3 M€.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	31/12/2024	Affectation des résultats	Droits d'entrée	Résultat de l'exercice	31/12/2025
Fonds d'établissement	10,9		0,3		11,3
Réserve spéciale de réévaluation	0,1				0,1
Réserves libres	369,5				369,5
Report à nouveau	127,4	1,8			129,1
Résultat (bénéfice)	1,8	- 1,8		9,8	9,8
TOTAL	509,7	0,0	0,3	9,8	519,8

3- PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Le total des provisions techniques s'élève à 3 737,4 M€, contre 3 525,3 en 2024. Elles se répartissent comme suit :

en millions d'euros	2025	2024
Provision pour primes non acquises	0,8	0,4
Provision pour sinistres	3 733,4	3 524,8
dont provisions pour sinistres à payer	2 191	2 113,2
dont provision pour chargement de gestion sur PSAP	211,6	205,0
dont provision de recours	- 133,2	- 128,2
dont provision pour chargement de gestion sur prov. recours	13,6	13,0
dont provision pour sinistres non encore manifestés	1 146	1 066,6
dont provisions acceptées	304,3	255,2
Provision pour ristournes	3,1	0,1
TOTAL	3 737,4	3 525,3

Ces provisions correspondent aux engagements de la MAF au titre tant des sinistres survenus que des sinistres à survenir, en affaires directes ou en acceptation.

7a- LES DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE COMPRENNENT :

en millions d'euros	2025	2024
Acomptes versés par les assurés avant le 31/12	11,6	18,4
Divers	1,3	0,9
TOTAL	12,9	19,3

8- Les comptes de régularisation du passif sont constitués de la quote-part négative sur obligations (cf. note bilan actif 8c, page 35).

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

en millions d'euros	2025	2024
Engagements reçus	-	-
Autres engagements donnés sur titres, actifs ou revenus	5	5
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires en réassurance	328	329

Compte de résultat technique

1a- PRIMES

Le montant des primes avant cession en réassurance se décompose comme suit :

en millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Primes émises sur affaires directes	267,3	267,7
Primes acceptées en réassurance	76,3	70,1
Sous-total	343,6	337,8
Variation des provisions de cotisations (PANE, PAC, PNA)	15,1	11,5
TOTAL	358,7	349,3

Les primes acquises au 31/12/2025 sont en hausse de 2,7 % (+ 9,4 M€).

2- Produits des placements alloués : la réglementation prévoit l'affectation, au compte technique, d'une fraction des produits financiers nets de

charges, calculée au prorata des engagements techniques nets de réassurance et des fonds propres.

4a- Dans les prestations et frais payés figurent des frais de gestion interne de sinistres pour 24,1 M€.

7a- Les frais d'acquisition correspondent aux charges de gestion liées aux nouveaux contrats et aux commissions de courtage.

Compte de résultat non technique

3- LES PRODUITS DES PLACEMENTS INCLUENT :

a- les revenus des immeubles, des obligations, des actions et des participations pour 111 M€ ;
b- l'amortissement des écarts positifs entre la valeur de remboursement des obligations et leur valeur d'acquisition pour 10,6 M€, les reprises aux provisions financières pour 0,6 M€ ;
c- les plus-values réalisées sur le portefeuille de valeurs mobilières et immobilières (14,3 M€).

5- LES CHARGES DES PLACEMENTS INTÈGRENT :

a- les frais de gestion interne pour

1,6 M€ et les frais de gestion externe pour 4,5 M€ (frais de gestion des immeubles et frais divers) ;

b- l'amortissement des écarts négatifs entre la valeur de remboursement des obligations et leur valeur d'acquisition pour 2,9 M€ ; les amortissements des immeubles de placement pour 4,5 M€ ; dotations aux provisions financières pour 1,8 M€ ;

c- les moins-values réalisées dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières pour 2,9 M€.

6- LES PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS CORRESPONDENT

au versement dans le compte

technique d'une fraction du résultat de la gestion financière.

7 ET 8- DANS LES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

sont comptabilisés essentiellement :
 - les recettes et dons du fonds de solidarité ;
 - des ajustements divers.

9- PAS D'ÉLÉMENT EXCEPTIONNEL CONSTATÉ AU COURS DE L'EXERCICE.

Compte consolidé bilan actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
1 - ÉCART D'ACQUISITION	18 504	18 504
2 - ACTIFS INCORPORELS	12 671	9 500
3 - PLACEMENTS		
3a - Terrains et constructions	341 130	342 879
3b - Placements dans les entreprises liées et/ou avec un lien de participation	89	89
3c - Autres placements	3 568 639	3 371 479
3d - Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	-	-
Sous-total	3 909 858	3 714 448
5 - PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		
5a - Provisions pour primes non acquises et risques en cours	-	-
5d - Provisions pour sinistres (non-vie)	485 768	481 256
Sous-total	485 768	481 256
6 - CRÉANCES		
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe		
6aa - Primes restant à émettre	220 905	204 470
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	34 757	34 867
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	793	16 359
6c - Autres créances		
6ca - Personnel	21	24
6cb - État, Sécurité sociale, collectivités publiques	1 683	10 053
6cc - Impôts différés	104 039	104 684
6cd - Débiteurs divers	4 107	2 355
Sous-total	366 306	372 812
7 - AUTRES ACTIFS		
7a - Actifs corporels d'exploitation	601	818
7b - Comptes courants et caisse	21 947	23 116
Sous-total	22 547	23 934
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	51 863	39 149
8b - Frais d'acquisition reportés	-	-
8c - Autres comptes de régularisation	28 049	20 445
Sous-total	79 912	59 594
9 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	4 895 566	4 680 048

Compte consolidé bilan passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
1 - CAPITAUX PROPRES		
1a - Fonds d'établissement	11 285	10 941
1d - Autres réserves	667 129	663 451
1g - Résultat de l'exercice	14 960	3 680
Sous-total	693 374	678 072
2 - INTÉRÊTS MINORITAIRES	-	-
3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
3a - Provisions pour primes non acquises	2 332	2 063
3d - Provisions pour sinistres (non-vie)	4 117 203	3 910 128
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	3 142	97
Sous-total	4 122 677	3 912 289
5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	341	755
6 - DETTES POUR DÉPÔTS REÇUS DES RÉASSUREURS	166	204
7 - AUTRES DETTES		
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	22 902	31 233
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	7 098	16 974
7c - Emprunts obligataires	-	-
7d - Dettes envers des établissements de crédit	5 334	-
7e - Autres dettes		
7ea - Autres emprunts, dépôts et cautions reçus	2 716	2 645
7eb - Personnel	4 796	3 088
7ec - État, Sécurité sociale, collectivités publiques	8 044	5 967
7ed - Impôts différés	14 247	14 321
7ee - Créanciers divers	4 165	3 452
7ef - Titres de créance négociable émis par l'entreprise	-	-
Sous-total	69 302	77 681
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	9 706	11 048
9 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION	-	-
TOTAL DU PASSIF	4 895 566	4 680 048

Compte consolidé résultat

(en milliers d'euros)

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024
1 - PRODUITS				
1a - Primes	389 843	- 42 172	347 671	337 591
1b - Variation des primes non acquises	- 269	-	- 269	86
TOTAL PRIMES ACQUISES	389 574	- 42 172	347 402	337 676
1c - Commissions	2 904		2 904	3 077
1d - Autres produits techniques	363		363	230
TOTAL PRODUITS	392 841	- 42 172	350 669	340 984
2 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	105 909		105 909	84 420
4 - CHARGES DES SINISTRES				
4a - Prestations et frais payés	- 243 868	32 898	- 210 970	- 213 478
4b - Charges des provisions pour sinistres	- 207 209	4 512	- 202 697	- 197 317
6 - PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	- 3 000	-	- 3 000	-
7 - FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION				
7a - Frais d'acquisition	- 21 230	-	- 21 230	- 21 124
7b - Frais d'administration	- 24 598	-	- 24 598	- 24 157
7c - Commissions reçues des réassureurs		5 421	5 421	5 217
8 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES	- 2 548	-	- 2 548	- 2 524
9 - VARIATION PROVISION POUR ÉGALISATION				
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	- 3 703	658	- 3 044	- 27 981

COMPTE NON TECHNIQUE	Opérations 2025	Opérations 2024
1 - RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	- 3 044	- 27 981
3 - PRODUITS DES PLACEMENTS		
3a - Revenus des placements	124 220	105 046
3b - Autres produits des placements	15 320	44 318
3c - Profits des réalisations des placements	15 325	22 848
5 - CHARGES DES PLACEMENTS		
5a - Frais de gestion des placements et frais financiers	- 9 955	- 14 122
5b - Autres charges des placements	- 13 258	- 19 881
5c - Pertes des réalisations des placements	- 3 890	- 25 057
6 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	- 105 909	- 84 420
7 - AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	3 352	2 333
8 - AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	- 510	- 121
9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
9a - Produits exceptionnels	-	1 224
9b - Charges exceptionnelles	- 6	- 190
10 - PARTICIPATION DES SALARIÉS	- 1 383	0
11 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	- 5 552	- 567
12 - RÉSULTAT	14 711	3 431
AMORTISSEMENT ÉCART D'ACQUISITION	249	249
RÉSULTAT DES MINORITAIRES	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	14 960	3 680

Chiffres MAF

393

COLLABORATEURS

66,28 Md€

MONTANT DES TRAVAUX ASSURÉS

38 528

DOSSIERS DE SINISTRES EN COURS

358,7 M€

PRIMES ACQUISES

3,7 Md€

PROVISIONS TECHNIQUES

Chiffres clés GROUPE

467

COLLABORATEURS

389,6 M€

PRIMES ACQUISES

4,1 Md€

PROVISIONS TECHNIQUES

Marge de solvabilité

(selon la directive Solvabilité II)

2024 (formule « standard »)

932 M€

Exigence de marge

x 1,6**

Marge atteinte

2025 (formule « USP »)*

672 M€

Exigence de marge

x 2,6**

Marge atteinte

* En 2025, l'ACPR a accordé à la MAF le droit d'utiliser des paramètres qui lui sont propres (appelés « USP » pour Undertaking Specific Parameters) pour calculer et afficher son ratio de solvabilité.

** Exprimée en nombre de fois l'exigence de marge.



Incarner et défendre les valeurs mutualistes

Gouvernance démocratique, solidarité, vision à long terme... La MAF incarne au quotidien les principes qui garantissent un comportement éthique et socialement responsable. À ce titre, elle est membre de la ROAM (la Réunion des organismes d'assurance mutuelle) avec une cinquantaine de sociétés d'assurance mutuelle. Leur objectif : échanger sur leurs spécificités mutualistes et défendre un statut alternatif aux sociétés de capitaux. Chacun de ces acteurs s'engage à respecter et à promouvoir les principes suivants, issus de la charte éthique de l'organisation.

1. Cultiver une gouvernance démocratique et exigeante

Nos sociétés respectent les principes qui font d'elles des entreprises socialement responsables vis-à-vis des différentes parties prenantes internes et externes.

Les administrateurs ont le souci tout à la fois de défendre les intérêts des clients et sociétaires et de veiller à la bonne marche économique et financière de l'entreprise.

Le recrutement des administrateurs et des dirigeants salariés a pour objectif de veiller à un bon équilibre des profils et d'éviter tout conflit d'intérêts. Les administrateurs suivent des cursus de formation technique leur permettant de mieux maîtriser les risques au sens général et de challenger les équipes de direction.

2. Promouvoir une protection durable des personnes et des biens de nos sociétaires et clients

Nos entreprises ont pour finalité sociale de proposer à leurs assurés ou sociétaires des garanties d'assurance adaptées à leurs besoins, couvrant leurs nécessités essentielles, mais sans ajout de services inutiles. Leur objectif est d'optimiser le rapport qualité/prix de leurs contrats ainsi que de proposer des produits compréhensibles par tous.

Ces entreprises respectent l'égalité entre leurs assurés ou sociétaires, en tenant compte des seules différences tarifaires qui résultent de la plus ou moins grande exposition au risque. Elles s'efforcent, en respectant le principe de mutualisation, d'apporter une réponse à tous les besoins d'assurance sans jamais laisser un assuré potentiel sans garantie. Elles justifient leur pérennité et garantissent la qualité du service qu'elles apportent et continueront d'apporter à leurs clients et sociétaires.

3. Favoriser et cultiver l'excellence de nos collaborateurs

Parce qu'elles sont à taille humaine, nos sociétés attribuent la plus grande importance au travail des femmes et des hommes, qui constituent la première richesse de l'entreprise. Attachées aux principes de non-discrimination, elles veillent à respecter l'égalité des chances entre tous et à favoriser la qualité de vie au travail et le dialogue social. Leurs relations sociales sont fondées sur la bienveillance à l'égard des collaborateurs.

La formation professionnelle et la recherche d'une adaptation des collaborateurs aux évolutions des techniques et des méthodes de travail sont les éléments fondateurs de leur gestion des ressources humaines.

Cet investissement dans les compétences a pour corollaire de relever constamment le niveau d'exigence professionnelle. Nos sociétés veillent à ce que leurs employés transmettent à leurs assurés et sociétaires les conseils et explications dont ils ont besoin. Le mode de rémunération des collaborateurs commerciaux est conçu pour que le conseil apporté aux clients ou sociétaires ne soit pas dicté par l'intérêt personnel du collaborateur.

4. Maîtriser le développement de nos entreprises

Nos sociétés, quel que soit leur statut juridique, font le choix d'un développement économique maîtrisé et s'interdisent les stratégies hasardeuses, faites d'une croissance trop rapide suivie d'un repli brutal. Leurs tarifs sont établis de telle sorte qu'ils engendrent des excédents ou des bénéfices qui leur permettent d'alimenter leurs fonds propres, qui sont la garantie de la pérennité et de l'indépendance de l'entreprise. Nos sociétés s'inscrivent dans le temps long et n'ont pas à réagir aux injonctions qui pourraient provenir d'actionnaires extérieurs à l'entreprise ou des marchés financiers. Leurs excédents ou leurs bénéfices sont la preuve d'une bonne gestion et de l'efficacité de leurs dirigeants.



/mutuelle-des-architectes-français-assurances



/MAF.assurances



@MAFassurances

maf.fr

Entreprise régie par le Code des assurances
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
189, boulevard Malesherbes
75856 Paris Cedex 17
Tél. : 01 53 70 30 00
E-mail : maf@maf.fr

MAF | Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE.



Mars 2026

Réalisation MAF : direction développement,
communication et marketing

Directeur de la publication : Vincent Malandain

Rédaction, conception et réalisation : La contrée

Crédits photo :

© Wilmotte & Associés (couverture, page 3)

© Xavier Muyard (pages 4, 8 à 13, 21, 24, 26 à 30)

© Shutterstock (pages 7, 17, 19, 20, 42)

© Unsplash (pages 15, 23)